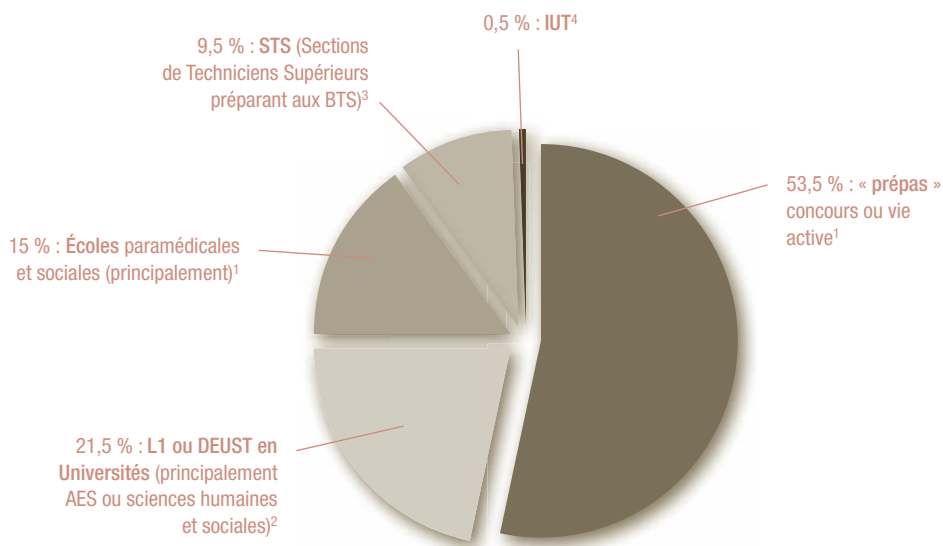


Comment se sont orientés les Bacheliers SMS en 2007 ?

(ST2S qui remplace le bac SMS n'existait pas encore)



Source : Site de l'ONISEP, d'après Repères et statistiques – Ministère de l'Éducation nationale

1 La transformation du bac SMS en bac ST2S devrait améliorer les résultats aux concours des écoles paramédicales et sociales de ses élèves, ce qui rendrait peut-être moins utile le passage par les « prépas » concours.

2 Les modalités d'accès en L1* dans l'Enseignement supérieur expliquent en partie cette proportion élevée de bacheliers SMS à l'Université car ce n'est pas le premier choix de 21,5 % d'entre eux comme pourraient le laisser penser les statistiques de leurs orientations (voir au chapitre suivant « Entrer en première année d'université », p. 12).

3 La création du BTS « SP3S » réservé aux bacheliers ST2S devrait augmenter la proportion de bacheliers ST2S en BTS, surtout si de nouvelles classes sont ouvertes.

4 Le petit nombre existant de préparations aux DUT du secteur sanitaire et social explique cette très faible proportion d'élèves de SMS qu'on y retrouve. Si le DUT expérimental en 2009 « Aide et assistance pour le monitoring et la maintenance à domicile » (2A2M) se développe, cette proportion pourrait augmenter.



Comment entrer dans l'enseignement supérieur ?

Entrer dans les écoles du secteur sanitaire et social pour préparer un DE* (essentiellement les Instituts de Formation en Soins Infirmiers – IFSI –, les Instituts Régionaux du Travail Social – IRTS – ou assimilés, les Centres Régionaux d'Éducation Populaire et de Sport – CREPS –). Ces écoles recrutent par voie de concours¹. De nombreux adultes, en cours d'emploi, en formation continue, par voie de validation des acquis de l'expérience (VAE), passent ces concours, mais, ce guide s'adressant aux élèves de terminale, c'est des recrutements à ce niveau qu'il traitera. Les concours ont lieu au deuxième trimestre. Pour la formation aux soins infirmiers il faut avoir au minimum 17 ans au 31 décembre de l'année du concours. Les inscriptions se font dès le mois de septembre dans les IRTS ou assimilés). Inscrivez-vous dans plusieurs Instituts en France ou à des concours pour plusieurs métiers dans le même institut : vous multipliez vos chances, mais l'inscription aux concours étant payante, les frais aussi sont multipliés. Le nombre de candidats pour une place varie beaucoup d'une région à l'autre. La région parisienne est généralement plutôt déficitaire et les régions du sud très demandées. Pour les concours sociaux, 15 instituts se sont regroupés en un groupement national (GNI), ce qui vous permet de passer l'écrit dans un seul institut. L'admissibilité à passer l'oral d'admission vaut pour les 15 instituts (cf. p. 40 les détails de cette procédure). Vous trouverez en p. 14 les généralités sur ces concours et dans les parties 2 et 3, chacun d'entre eux sera traité, formation par formation, avec ses caractéristiques propres.

Sélection
sur concours
dates précoces

bon à savoir

L'EXAMEN DE NIVEAU DE LA DRASS

Il existe un examen qui donne l'équivalence du bac pour passer les concours sociaux pour lesquels le bac est exigé, c'est l'examen de niveau organisé par les DRASS (Délégations Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales). Il s'adresse aux non bacheliers âgés d'au moins 20 ans s'ils ont deux ans d'expérience professionnelle ou d'au moins 24 ans. Inscription auprès de la DRASS de sa région. La validité de l'examen de niveau est nationale et définitive.

Les épreuves sont régionales, mais la réglementation est nationale : **3 épreuves** :

- rédaction en 3 h d'un exposé sur une question d'ordre général (coefficient 2)
 - étude en 4 h d'un texte argumentatif (coefficient 2)
 - renseignement en 1 h 30 d'un questionnaire portant sur des thèmes liés à l'actualité économique, politique, sociale et culturelle (coefficient 1).

¹ Un concours se distingue d'un examen en ce que, pour réussir un examen il faut et il suffit d'obtenir la moyenne aux épreuves, tandis que pour un concours on détermine à l'avance le nombre de candidats admis quelles que soient leurs notes : c'est donc leur classement aux épreuves qui importe.



Entrer en « prépas » concours* de la santé et du social, implantées dans des écoles privées hors contrat (*cf.* p. 16), mais aussi dans des lycées, le plus souvent privés sous contrat, ou agricoles et même dans quelques lycées publics ou certaines écoles qui préparent aux DE*. Ce peut être une solution en cas d'échec aux concours l'année de la terminale, mais parfois très onéreuse, et il en existe d'autres qui seront évoquées dans ce guide. Ces écoles ont chacune leur propre calendrier ; il faut donc prendre contact avec les écoles choisies dès que possible¹.

Voir p. 16 les caractéristiques de ces « prépas » et les conseils que l'on peut vous donner pour guider votre choix.

Entrer en classe de BTS* d'un établissement public ou privé sous contrat (*cf.* p. 18), de BTS Agricole (BTSA) public, DUT*, DEUST*, Universités (L1* ou études médicales) : un système de candidatures et d'inscriptions en ligne dans l'enseignement supérieur a été mis en place en 2008 pour la plupart de ces formations qui doivent être demandées sur un portail national : www.admission-postbac.fr selon une procédure unifiée qui suit un calendrier très strict depuis la saisie des vœux d'orientation (jusqu'à 36 vœux possibles dans toutes les formations et dans toute la France) jusqu'à l'inscription définitive, soit, **de janvier à septembre**. Ce système rendra plus simple et plus transparente l'orientation post-bac. La démarche est la suivante :

- 1) Vous saisissez vos vœux et les hiérarchisez. En 2009, c'est avant le 20 mars.
- 2) Le site vous permet d'imprimer les dossiers, vous rédigez vos lettres de motivation et faites éventuellement remplir les fiches pédagogiques par vos professeurs, envoyez les dossiers.
- 3) Vous consultez en mai le résultat des commissions d'admission.
- 4) Vous choisissez en juin parmi 3 propositions successives qu'on vous fera selon une procédure à respecter scrupuleusement.
- 5) Vous vous inscrivez.

bon à savoir

Tout élève de Terminale doit donc consulter www.admission-postbac.fr où il trouvera toutes les informations nécessaires, un guide du candidat, des liens vers le site de l'ONISEP (informations sur les formations) et les sites de toutes les Académies de métropole et d'outre-mer (informations sur les procédures propres à l'Académie concernée pour les formations non entrées dans le système admission post-bac), ainsi que vers les sites des universités et des établissements d'enseignement supérieur.

¹ Liste des « prépas » sur le site de l'ONISEP www.onisep.fr et liens avec les sites des écoles (voir p. 160 « Pour compléter vos recherches »).



- Les modalités de recrutement en DEUST sont très variables d'une Université à l'autre : dans certains cas ce peut être sur dossier de Terminale, dans d'autres cas, à l'issue du premier semestre d'enseignement supérieur, souvent par réorientation d'étudiants qui ne se sentent pas à l'aise en 1^{re} année de la Licence la plus proche du DEUST concerné. Dans d'autres cas encore on intègre un DEUST après un, voire deux ans d'enseignement supérieur.
- Les DEUST sont parfois remplacés par des parcours de L1*-L2* professionnalisés ayant la même fonction. Informez-vous bien dans les SCUIO (Services communs Universitaires d'Information et d'Orientation) des universités : les universités bougent...

En conclusion : l'élève de Terminale peut trouver dans un DEUST exactement la spécialisation professionnelle qu'il recherche et qui n'existe pas forcément en BTS ou en DUT, mais il doit savoir que le niveau d'enseignement général sera soutenu. Là aussi, dans le secteur scientifique une mise à niveau peut s'avérer nécessaire.

S'engager dans des études universitaires longues

➤ Les études médicales

Les concours de fin de Première Année d'Études Médicales (même si elle devient une L1*) étant, nous l'avons vu, réussis quasiment par les seuls bons bacheliers S, nous ne nous y attarderons pas, pour traiter les études en licence LMD :

➤ Qu'appelle-t-on Licence* « LMD »* ?

Lorsqu'on entre en 1^{re} année d'Université dans une filière « généraliste » (entendons par « généraliste » une filière non professionnelle comme le DEUST*), on entre en 1^{re} année de Licence ou L1*. L'année compte 2 semestres.

Licence*, Master* et Doctorat* sont des **diplômes nationaux** et en même temps, des **grades** que l'on retrouve dans chaque pays de l'Union européenne. D'ici 2010, cette harmonisation qui se fait progressivement devrait simplifier la mobilité des étudiants d'une université à l'autre de l'Europe. Mais le diplôme est accompagné d'un « supplément au diplôme », document qui décrit les compétences acquises et permet la validation d'acquis pour telle ou telle poursuite d'études, n'importe où en Europe, mais jamais n'importe laquelle.

- Chaque semestre comporte des enseignements de discipline appelés **U.E***. Chaque U.E. acquise l'est définitivement, est capitalisable et vaut un certain nombre de **ECTS***



valables dans toute l'Europe. Mais chaque semestre doit totaliser 30 « crédits »*. Il faut donc 180 crédits pour la licence (6 semestres), et 300 pour le master (10 semestres).

- Il existe en réalité **deux licences** : la licence « LMD » qui débouche sur les Masters (Master de Recherche ou Master Pro) et la Licence Pro (voir plus loin).
- **Pour bien différencier la licence « généraliste » qui conduit aux Masters, de la Licence Pro, on l'appelle souvent Licence « LMD » puisqu'elle est la première étape d'un cursus long tandis que la « Licence Pro » se suffit à elle-même.**

N.B. : Le grade de licencié permet aussi l'accès à certains concours administratifs.

- Les licences « LMD », regroupées en **domaines**, droit, économie – gestion, etc. se déclinent à l'intérieur de ces domaines en d'innombrables « **mentions** » ou « **parcours** » selon les universités. Pas toujours facile de s'y retrouver.

➔ Avec un Bac ST2S, choisir une Licence LMD ?

- La seule sélection à l'entrée en L1 est l'obtention du Bac. Les effectifs n'étant pas limités, dans les filières « à succès » les « amphis » où ont lieu les C.M. (cours magistraux) peuvent être bondés et réunir des centaines d'étudiants. On cite souvent les filières STAPS ou « Psycho », mais d'autres sont également très chargées, et d'étudiants pas toujours motivés : certains sont là par défaut, parce qu'ils n'ont été pris ni en écoles (cf. p. 9), ni en « prépa » (cf. p. 16), ni en BTS, ni en DUT ou DEUST. D'autres, trop préoccupés par un Bac qui leur paraissait incertain, n'ont fait aucune démarche pour entrer dans l'une de ces préparations en se disant « on verra après ». Début juillet ils n'avaient d'autre solution que la « Fac ».
- Accueil des étudiants, tutorat, mises à niveau et parcours plus « professionnels » comportant des stages, mis en place maintenant par les Universités, ne compensent pas toujours les difficultés d'étudiants qui ne sont pas forcément les mieux adaptés à l'**enseignement très théorique** nécessitant de solides pré-requis, dispensé dans les licences « LMD ». Il faut savoir que la moitié, environ, des bacheliers technologiques dont la formation a porté, dans une large mesure, sur l'acquisition de compétences tout autres que celles requises en « Fac », abandonnent celle-ci au bout d'un an.
- Autre difficulté en licence : **des horaires de cours peu chargés** (voir plus loin l'exemple d'AES et surtout de psycho). La plupart des acquisitions nécessitent un travail personnel intense. Comment s'y prendre quand le cours repose sur un vocabulaire et des concepts peu familiers ? On est loin du « cocooning » de certaines classes de ST2S...



Alors, il faut proscrire la Fac ?

Ce tableau semble très noir. Qu'en est-il concrètement pour les bacheliers ST2S ?

- La transformation du Bac SMS en Bac ST2S a pour principal objectif d'améliorer l'adaptation des étudiants à l'enseignement supérieur. Néanmoins, **le choix d'une Licence « LMD » doit toujours se faire après mûre réflexion** et en sachant qu'elle demandera un engagement fort de la part de l'étudiant.

Le choix universitaire des ST2S (ou avant, des SMS) se porte souvent sur psycho, socio, AES (Administration Économique et Sociale) parce que les études qu'ils envisagent (en



bon à savoir

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

- Les « Prépas concours » sont souvent implantées dans des écoles privées.
- Les STS* sont implantées dans des Lycées publics, parfois privés.
- Les Universités et leurs IUT sont, en France, sauf rares exceptions, publics.
- Un **Lycée privé sous contrat** d'association (avec l'État) est un établissement dont les professeurs passent des concours de recrutement comme dans le public et sont payés par l'État. La qualité de l'enseignement est la même et le coût de la scolarité peu élevé, parfois établi en fonction des revenus des familles (dans les lycées publics, la scolarité supérieure comme secondaire est gratuite).
- Mais il existe aussi un **enseignement privé « hors contrat »** que vous reconnaissez à son **prix élevé** (4 à 6 000 €/an ou même beaucoup plus) et à ses **procédures de recrutement des élèves et des enseignants complètement autonomes**. Les enseignants sont souvent des personnes qui ont par ailleurs un métier principal. Des « Prépas »* ou des STS* existent dans ce type d'enseignement mais il concerne aussi tout le secteur des innombrables écoles spécialisées.

Dans l'enseignement privé hors contrat, le pire côtoie le meilleur. Si l'école prépare à des BTS, elle admet quelquefois même les non bacheliers car seul le **niveau Bac** est requis pour entrer en STS. Mais les taux de réussite à l'examen s'en ressentent souvent... D'autres écoles délivrent leurs propres diplômes. Notons que les écoles qui préparent aux DE* des secteurs sanitaire et social, privées hors contrat ou non, doivent être agréées par le ministère de tutelle et leur cas est différent.




(Attention ! La qualité des formations assurées par les écoles privées hors contrat doit être vérifiée avant de s'y engager (taux de réussite aux examens nationaux ou reconnaissance du diplôme délivré). Ces établissements utilisent une démarche commerciale, la documentation obtenue dans les salons ou autres est à caractère publicitaire. Sachez que les plus chères ne sont pas forcément les meilleures, au contraire ! Renseignez-vous auprès de vos professeurs et dans votre CIO.

écoles sociales ou de la santé, essentiellement), comportent des sciences humaines et sociales, du droit... Autrement dit, la L1* est utilisée comme substitut d'une « prépa »*, d'ailleurs beaucoup moins chère, puisque les études en Université ne coûtent que les frais d'inscription (170 € par an en 2008 pour les non-boursiers). Certains font aussi **conjointement une année d'université et une « prépa »** : les formules d'organisation de celle-ci étant extrêmement diverses, cela est souvent possible.



C'est une stratégie parfaitement envisageable, mais il faut être conscient de ceci : il n'est pas facile, psychologiquement, de s'investir à la fois dans la préparation d'un concours et dans un projet à beaucoup plus long terme de préparation d'une licence. Et pourtant cet investissement est nécessaire car la réussite d'un concours n'est jamais garantie et, en cas d'échec, ces études universitaires peuvent devenir **votre solution**.



- L'Université aussi se transforme : devant les échecs préoccupants en première année, le Ministère a rendu obligatoires à la rentrée 2008 une **prérentrée** pour « familiariser les étudiants de première année avec la vie universitaire »¹ ; des **modules de soutien** qui peuvent leur être proposés à partir de tests ; des **contrats de réussite** signés entre l'étudiant et l'université (l'étudiant s'engage à être assidu et impliqué et l'université à lui assurer un suivi personnalisé) ; un **emploi du temps plus chargé** (en moyenne 5 h supplémentaires par semaine), de préférence en petits groupes ; un **programme pluridisciplinaire et fondamental** de méthodologie, expression écrite et orale, langues, informatique ; un **enseignant référent** pour environ 20 étudiants ; des **étudiants tuteurs** rémunérés ; des **possibilités accrues de réorientation** en fin de premier trimestre. Mais les moyens dont disposent les universités ne leur permettent pas toujours de mettre en œuvre ces mesures de manière absolument rigoureuse.


Avant de choisir « par facilité » des études universitaires parce que vous avez échoué à un concours, regardez bien si ce concours était le seul moyen d'arriver à votre but. Ex. : à côté des IRTS* accessibles par concours existent des départements « Carrières sociales » dans 16 IUT. À côté des concours de niveau bac existent des concours d'un niveau moins élevé qui permettent d'arriver ensuite au même métier par la formation continue. C'est le cas du concours puis de la formation d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture qui permettent ensuite de devenir infirmier, ou de moniteur-éducateur ou d'aide médico-psychologique ou encore de technicien de l'intervention sociale qui permettent de devenir éducateur spécialisé. À côté du métier auquel vous pensez il peut aussi en exister d'autres que vous ne connaissez pas et qui vous permettraient de réaliser les mêmes aspirations.

Line :


J'ai toujours été très attachée à une personne handicapée de ma famille et depuis toute petite j'ai voulu être éducatrice spécialisée. C'était une vocation. Mon stage en classe de 3^e, je l'ai effectué dans une institution pour enfants lourdement handicapés mentaux. J'ai beaucoup aimé et en terminale j'ai passé le concours pour « éduc. spé. » sans chercher autre chose. Eh bien, je ne l'ai pas eu, le concours ! J'étais éçœurée. Alors, je suis allée en psycho, mais ça ne m'a pas plu, je n'ai pas aimé l'ambiance de la fac car je ne connaissais personne et je ne voyais que des étudiants qui arrivaient et repartaient sans parler à personne. C'était pas bien. Je n'ai rien fait. Après, j'ai pris des CDD dans des institutions spécialisées. Là j'ai rencontré des filles qui m'ont parlé de « conseillère en économie sociale et familiale ». Je n'avais vraiment plus envie de passer le concours « d'éduc. », alors je me suis dit qu'un dossier pour le BTS ça marcherait peut-être. J'ai été prise. Sur le coup ça m'a fait drôle qu'on nous fasse faire de la cuisine et de la couture, mais heureusement il n'y a pas que ça et puis après je m'y suis habituée. Maintenant ça y est, je suis conseillère et en fait, ici, mon travail ressemble fort à Assistante sociale et ça me plaît. Dans le fond, quand j'y pense, je me dis que ce que je voulais, en fait, c'était aider les autres, mais comme je ne connaissais que les handicapés, je voulais être éducatrice. C'est parce que je ne connaissais pas les autres métiers.


¹ Voir le site du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



Si votre projet de Licence « LMD » se confirme, préparez-vous avant la rentrée : Demandez conseil dans le cadre de l'orientation active (cf. p. 12). Prenez contact avec des étudiants déjà engagés dans la filière envisagée. Demandez des conseils de lecture. Dès la rentrée sollicitez votre professeur référent et votre étudiant-tuteur : ils sont là pour ça. Organisez votre emploi du temps, ne restez pas isolé(e), allez à la bibliothèque universitaire, constituez des groupes de travail avec d'autres étudiants, faites des fiches de lecture et mettez-les en commun avec eux. Regardez les licences pro qui pourraient vous intéresser et donnez-vous des objectifs.

exemples

LICENCE « LMD » À L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER III : ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (AES)

Organisation des Unités d'Enseignement (UE*) par semestre (13 semaines) :

- **Le premier semestre, S1***, (30 ECTS* ou « crédits ») comporte :
 - **39 h d'AES** proprement dite (**enseignement disciplinaire**) : culture générale, grands problèmes économiques, juridiques et sociaux, droit européen.
 - **39 h 30 d'option** entre : histoire, sociologie, géographie, maths et informatique, cultures et civilisations étrangères.
 - **65 h (cours + TD) d'introduction à l'économie.**
 - **65 h (cours + TD) de droit constitutionnel.**
 - **38 h d'apprentissages dits fondamentaux** : Projet personnel et professionnel, anglais, mise à niveau en informatique.

Chacune de ces 5 UE vaut **6 ECTS** et ces enseignements représentent **19 h/semaine**.

- **Semestre 2 (30 ECTS ou crédits) :**
 - **78 h d'enseignement disciplinaire** : gestion et science politique – 11 ECTS
 - **65 h de droit privé (cours + TD)** – 5 ECTS
 - **39 h d'option** entre : histoire moderne, sociologie, géographie de la France, statistiques, cultures et civilisations étrangères, rattrapages – 6 ECTS.
 - **82 h de « méthodes, outils d'ouverture »** : Projet professionnel personnalisé, anglais, informatique ou LV2 ou sport – 8 ECTS, maths et statistiques.

Ces 4 UE totalisent **20 h 30/semaine**.



- Aux **semestres 3 et 4** (2^e année ou L2*) :

- Un **enseignement disciplinaire plus lourd (169 h, 18 crédits/semestre)** et plus professionnel (comptabilité, étude des contrats, de la responsabilité civile et des organisations au S3, analyse économique, droit administratif, politique économique au S4).
- **39 h et 6 crédits à chaque semestre de renforcement disciplinaire** (cultures et civilisations étrangères aux 2 semestres, étude de la monnaie au S3, droit commercial au S4 et stage d'1 semaine en entreprise, au S3, en association au S4).
- Les « **outils d'ouverture** » (anglais ou culture générale, LV2 ou sport ou intervention sociale ou informatique aux S3 et 4, ou projet professionnel personnalisé au S3, sciences sociales au S4) : **36 h au S3, 55 h 30 au S4 – 6 crédits.**

3 UE seulement qui totalisent 19 h au S3 et 20 h/semaine au S4.

- 3^e année ou L3 : il faut attendre le 2^e semestre (S6) pour se spécialiser, soit en Administration et Gestion de l'Entreprise, soit en Commerce et Affaires Internationales, soit en Développement Social, spécialité qui peut être menée parallèlement à la préparation de leur DE* par les étudiants en Service social de l'IRTS* de Montpellier.

En résumé, le volume horaire n'excède jamais 20 h 30 de cours/semaine et il faut attendre la 2^e année pour voir les enseignements commencer à se professionnaliser. AES est une formation qui donne avant tout des outils culturels pour des professions économiques et sociales, mais la formation professionnelle n'intervient pas avant le Master*. Attention aux malentendus !

PSYCHOLOGIE

Même organisation des UE par semestres de 13 semaines qu'en AES ; les « apprentissages fondamentaux » (projet personnel et professionnel, anglais, informatique) sont communs à toutes les licences.

- La **première année (S1-S2)** est très générale et comporte très peu d'heures (15-16 h/semaine).
- Les **options** prennent une place beaucoup plus importante qu'en AES (**78 h/semestre et 12 crédits**) afin de faciliter les réorientations. Elles sont à choisir entre « sociologie », « ethnologie », « maths, informatique et statistiques », « biologie et santé », « AES ».
- L'**enseignement de la psychologie** proprement dite est destiné à introduire les quatre branches de la psychologie : psychologie clinique, psychologie expérimentale et cognitive, psychologie sociale et psychologie du développement (en grande partie : psychologie de l'enfant et de l'adolescent).
- En 2^e année (S3-S4) les mathématiques et statistiques et la neurophysiologie deviennent obligatoires.
- Là aussi c'est en 3^e année (S5-S6) qu'on se spécialise, en psychologie clinique, ou cognitive et expérimentale, ou sociale ou en psychologie du développement pour permettre d'aborder la formation véritablement professionnelle de son choix en Master*.

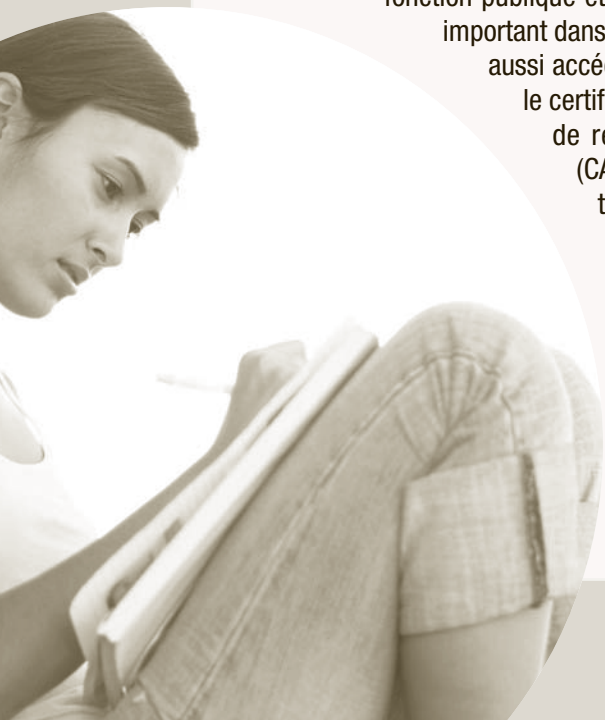
Devenir

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (AS)

Le métier

On dénombre actuellement 38 000 assistants de service social en France, ce qui est inférieur aux besoins, surtout en région parisienne : les jeunes diplômés n'ont aucun mal à trouver un emploi. Pour moitié, ils sont recrutés par les départements ou les mairies. Les autres travaillent en établissements scolaires, hôpitaux, prisons, caisses de sécurité sociale ou de retraite, caisses d'allocations familiales, associations ou grandes entreprises... où ils ont affaire à des publics spécifiques tandis que dans les départements ils ont souvent en charge un secteur géographique où, devant faire face à toutes les situations qui se présentent, ils ont à résoudre des problèmes très variés.

Les assistants de service social sont toujours des **salariés** et, le plus souvent, du secteur public (la **fonction publique territoriale**, majoritairement). Après leur DE* ils devront donc dans bien des cas passer un autre concours de recrutement de la fonction publique. Leur salaire brut est au départ d'environ 1 400 €/mois dans la fonction publique et atteint 2 300 € en fin de carrière. Il est plus important dans le secteur privé ou associatif. Mais ils peuvent aussi accéder à des fonctions d'encadrement en passant le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsabilité d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), ou le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)... ou encore évoluer vers d'autres métiers comme médiateur familial (cf. p. 98).





Marie-Odile, AS de secteur pour le département du Nord, n'a rien perdu de son enthousiasme après bientôt 30 ans de carrière. C'est que :

“ Moi, ce que j'aime, c'est les contacts. Avec les gens que je dois aider, mais aussi avec tous les **partenaires** : c'est un métier où on rencontre énormément de monde.

*Nous sommes une équipe de 13 AS et une conseillère en ESF (Économie sociale et familiale) au Service Social Départemental d'une Unité Territoriale (UT). La directrice est conseillère en ESF (ça pourrait être aussi bien une AS). Les conseillères sont plus spécialisées dans les problèmes d'**endettement**, nombreux en ce moment. Entre AS, nous nous partageons le secteur ; j'ai le morceau le plus défavorisé du centre-ville et un beau village du secteur qui me détend un peu... Chaque semaine : réunion de service pour organiser nos activités, nous concerter et échanger les informations, notamment, venant du Conseil Général. Nous y invitons aussi des partenaires afin d'améliorer le travail en réseau. L'UT comprend également les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) avec éducateurs, AS..., et de la Protection Maternelle et infantile (PMI) avec puéricultrices, sages-femmes... : nos partenaires privilégiés, car notre « cœur de métier », c'est la **protection de l'enfance et l'accompagnement des familles vers l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.***

*Chaque AS assure une demi-journée de **permanence** par semaine pour recevoir tous les gens qui se présentent. Moi, c'est sur rendez-vous pour la semaine suivante, sinon on bâcle les entretiens : le temps de l'écoute et d'**analyse des situations** est important pour **trouver la meilleure solution**. Ce que j'aime, c'est la variété des cas : attribution du RMI, surendettement, des étudiants qui sont sans ressources ou des jeunes de 16 à 26 ans sans rien, des personnes âgées qui ne touchent pas leur pension. Les gens viennent pour une aide financière, un logement, du travail. Il faut parfois les orienter vers le service le plus compétent pour résoudre le problème. Derrière la demande il y a toujours un problème plus complexe : j'ai le cas d'une jeune femme de 20 ans qui est venue parce qu'elle est sans ressources depuis qu'elle vit avec un toxico. qui lui prend tout son argent. Elle a perdu travail et logement. Il la frappe au point qu'elle a dû porter une minerve. Quand elle a été enceinte il lui donnait des coups de pied dans le ventre. Le bébé est né avec un ulcère à l'estomac. Maintenant ils vivent dans un squat. Aider cette jeune femme fera intervenir beaucoup de partenaires, mais l'enfant est en danger et la mère dans l'incapacité de le protéger : il faut commencer par un signalement en urgence et envisager un placement. **Ne pas faire de signalement peut être très grave** et nous conduire devant les tribunaux. En cas de signalement il faut le présenter devant une commission d'évaluation et bien défendre son dossier : les points de vue ne concordent pas toujours. Faute d'un dossier bien préparé, la décision risque d'être insatisfaisante.*

Nous travaillons aussi beaucoup avec les AS d'autres services : j'ai eu récemment le cas d'un garçon déscolarisé, violent avec sa mère. Pour évaluer la situation, et



demander au juge pour enfants une mesure de protection judiciaire, j'ai collaboré étroitement avec l'AS scolaire. En cas de placement d'un mineur, on est complémentaires, l'AS de l'ASE et moi : je travaille avec la maman, elle, avec l'assistante maternelle. Pareil pour les nourrissons en danger : je prends le relais de l'AS de la maternité.

*Vous savez, ces signalements judiciaires et ces demandes de placement, c'est la **partie ingrate du métier** : c'est quand il n'y a pas d'autre solution, jamais de gaîté de cœur !*

Nous informons beaucoup les personnes sur leurs droits et bien souvent il faut aider les plus démunis à remplir leurs papiers, à monter leurs dossiers de demande d'allocation, de logement social ou autre. Ça me prend parfois deux heures d'aider quelqu'un à faire ses papiers. Il faut aussi leur dire à quoi ils n'ont pas droit. Par exemple, un étranger qui n'a pas un titre de séjour lui permettant de travailler, n'a pas droit au RMI. La seule solution c'est de l'orienter vers des associations caritatives et on le déçoit.

Le service assure aussi une permanence d'urgence que nous assurons par roulement. Il faut apporter une réponse rapide aux personnes stressées et, comme souvent, un soutien psychologique. On y voit beaucoup de SDF.

Un jour par semaine on est d'astreinte : où que l'on soit, au bureau ou en visite, il faut intervenir d'urgence au domicile des gens s'il y a un signalement. Alors là, on doit obligatoirement intervenir à deux avec l'AS de l'ASE ou la puéricultrice de PMI.

*Il y a aussi les **visites à domicile** : en cas de signalement, justement, ou quand on assure le suivi d'une famille, ou quand les personnes ne peuvent pas se déplacer.*

Reste la partie fastidieuse du métier : un jour par semaine de travail administratif, les coups de fil, les dossiers et le compte-rendu d'activités de la semaine.

*Et enfin le côté décourageant : on ne peut pas toujours faire grand-chose. Je le dis aux personnes : « je ne suis pas une magicienne et je ne peux pas faire de miracles ». Quand les gens sont à la rue et qu'ils viennent chercher un logement, on sait qu'ils mettront des mois à se voir attribuer un logement social. Dans l'immédiat on n'a que la solution du 115 qui centralise la liste des lits qui sont libres. S'il y a un enfant, le Conseil Général paye un hôtel, par exemple quand une femme est fichue dehors avec son enfant par son compagnon : ce n'est pas exceptionnel, malheureusement ! SOS bébés donne des poussettes, des biberons ou autre pour un euro symbolique. La situation sociale s'est beaucoup dégradée en 20 ans. En plus, il y a 20 ans je travaillais dans un secteur plus rural ; c'était moins dur. Ma soupape, c'est qu'il y a beaucoup de turnover, je vois beaucoup de cas différents, ce qui évite de s'appesantir sur ce qui est trop douloureux. C'est un métier où il ne faut pas se laisser déborder par sa sensibilité : **il faut impérativement prendre de la distance car son efficacité en dépend.** ”*

Marie-Odile, elle, tient bon : calme et déterminée, elle était trempée pour ce métier...



Préparer le DE* d'Assistant de Service Social (DEASS) en trois ans après le bac : Niveau III de qualification (bac + 2) (généralités sur les préparations aux DE, voir 1^{re} partie, p. 16 et s.)

On compte 70 instituts de formation en France métropolitaine et Outre Mer, généralement un ou deux par région, parfois plus, et jusqu'à 14 en Île-de-France.¹ Un même institut peut avoir des sites dans plusieurs villes de sa Région. Leur statut est public, privé hors contrat ou, le plus souvent, **privé sous contrat**. Leurs noms sont variés, mais une majorité d'entre eux s'appellent IRTS* (ou un nom très rapproché) et préparent à beaucoup d'autres diplômes du secteur social, notamment au DE d'éducateur spécialisé).

La formation se fait à temps plein ou, parfois, par la voie de l'apprentissage (*cf. le Bon à savoir* p. 29). Il n'y a pratiquement jamais d'internat.

■ Le concours, 1^{re} étape

(Modalités d'inscription aux concours p. 9, généralités sur les concours sanitaires et sociaux p. 14.) Les frais de concours sont très variables (de 100 à 500 €, parfois plus, dans quelques cas, le concours est gratuit...). Le nombre de candidats augmente d'année en année, mais des trois concours ASS, ES (*cf. p. 62*) et EJE (*cf. p. 66*), c'est ASS le moins demandé.

Chaque école organise sa sélection, qui doit être approuvée par le Préfet de Région, selon les principes généraux définis par l'arrêté du 29 juin 2004, identiques pour tous les instituts : un écrit d'admissibilité² d'une demi-journée (3 ou 4 heures selon les écoles) et un oral d'admission.

L'écrit :

Certaines écoles fixent un quota pour l'admissibilité (2 ou 3 candidats admissibles pour un admis), d'autres déclarent admissible tout candidat qui a obtenu la moyenne à l'écrit. Lorsque l'écrit comporte plusieurs épreuves, une note inférieure à 5 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

¹ Vous trouverez toutes les adresses géographiques de ces écoles ainsi que les liens avec leurs adresses électroniques sur le site de l'ONISEP www.onisep.fr (*cf. p. 160* « Pour compléter vos recherches »).

² Est admissible le candidat admis à passer l'épreuve orale et admis, celui qui a réussi le concours (écrit + oral), c'est-à-dire, celui dont le classement lui permet d'être admis.



Si vous pensez pouvoir mieux « assurer » à l'oral qu'à l'écrit, mieux vaut passer le concours dans le ou les instituts qui donnent l'admissibilité à tous ceux qui ont obtenu la moyenne à l'écrit car le quota signifie que seuls les meilleurs à cet écrit sont retenus et que certains candidats ayant obtenu la moyenne peuvent être éliminés ; cette dernière méthode donne donc un poids très important à l'écrit.

Or, les instituts membres du GNI (Groupement National des IRTS) donnent l'admissibilité aux candidats qui ont eu la moyenne aux épreuves écrites dans n'importe lequel des instituts du groupe (en moyenne 20 % des candidats avec des variations d'un institut à l'autre). Un candidat peut passer les épreuves écrites dans un ou plusieurs de ces instituts, à condition bien sûr qu'elles n'aient pas lieu en même temps, et en payant dans chacun d'entre eux les frais de concours. S'il est admissible dans l'un d'entre eux il peut passer l'oral dans tous les autres. Une exception cependant : si, étant admissible dans un institut il a échoué dans un autre, il pourra passer l'oral dans tous les instituts, sauf celui où il a échoué. **L'admission à l'issue de l'oral ne vaudra que pour la (ou les) école(s) où le candidat aura passé avec succès cet oral.** Voir la liste des Instituts membres du GNI sur le site : <http://www.gni.asso.fr>. Attention, certains instituts du Groupe proposent une admissibilité commune pour le concours d'éducateur spécialisé, mais pas pour le concours ASS.

Même à l'intérieur du GNI les modalités de cet écrit sont variables. L'arrêté de juin 2004 stipule que l'écrit sert à mesurer les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression écrite du candidat, mais, ici l'épreuve sera une simple dissertation (souvent une phrase ou un texte à commenter), là, une dissertation et une explication ou une contraction de texte. Ailleurs, il peut y avoir en plus un QCM (questionnaire à choix multiple) de culture générale et même parfois une épreuve de « créativité ». Sauf dans le cas où l'épreuve comporte un QCM (ce qui est rare), aucune connaissance littéraire n'est requise : les textes ou les phrases proposés, généralement extraits de la presse ou d'ouvrages sociologiques, portent sur des sujets de l'actualité économique et sociale. À part cela, les critères de correction concernent la rigueur de l'argumentation, la capacité à extraire les idées principales d'un texte et à en faire la synthèse ainsi que la qualité grammaticale et orthographique de l'expression, comme à l'épreuve de français au baccalauréat. **Les correcteurs sont souvent, d'ailleurs, des professeurs de français de lycée.**



Regardez bien sur les sites des écoles comment sont conçues les épreuves ainsi que les barèmes de correction : peut-être êtes-vous meilleur(e) en explication qu'en contraction de texte, en dissertation qu'en explication de texte, etc. Certains sites d'instituts publient leurs annales des trois ou quatre dernières années, ce qui donne une idée des qualités plus particulièrement requises dans tel ou tel institut. Vous pourrez trouver également sujets et corrigés dans des ouvrages en librairie. Consultez-les ! De plus en plus souvent, l'écrit est commun pour les candidats Assistants sociaux, Éducateurs spécialisés et Éducateurs de Jeunes Enfants, en fonction des formations assurées par l'institut concerné.



L'oral d'admission :

Les modalités sont très diverses, mais, les formations et les métiers étant différents, l'oral est toujours spécifique à chaque formation (ASS/ES/EJE).

Il se déroule réglementairement en deux temps : *Les deux épreuves d'admission sont destinées notamment à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession, compte tenu des publics accompagnés et du contexte de l'intervention* dit le texte de 2004. L'une des épreuves sous forme d'entretien porte généralement sur le CV du candidat (une **expérience** auprès d'un public en difficulté sera fortement appréciée), sa motivation, son aptitude psychologique à exercer le métier. Cet entretien est parfois mené par un psychologue seul ou conjointement avec un ou plusieurs formateurs. L'autre épreuve, menée sous la responsabilité d'un professionnel, porte davantage sur la connaissance du métier par le candidat. Elle peut se dérouler en groupe sous forme de mise en situation professionnelle des candidats, ce qui permet d'évaluer leur capacité à travailler en équipe.

La diversité d'organisation de ce double oral est telle que, là encore, c'est en visitant le site des écoles envisagées, en interrogeant des étudiants qui l'ont passé, etc., que vous pouvez bien comprendre son fonctionnement et vous y préparer : ne vous laissez pas prendre au dépourvu, mais aussi, évitez les discours stéréotypés.

À l'issue de l'oral le candidat est admis, ou placé sur une liste complémentaire, parfois très longue, qui ne lui offre aucune garantie d'être admis, surtout s'il est loin dans la liste, ou ajourné.

La sélection est encore rude (environ un petit 2/3 des candidats ASS « tombent » à l'oral, avec des variations selon les régions). En fin de concours, moins de 10 % des candidats ASS de départ sont admis définitivement dans certaines régions. Si les moins de 20 ans ont leurs chances, néanmoins, ils sont minoritaires et près de la moitié ont entre 20 et 25 ans. Dans certaines régions, le quart, environ, a un niveau égal ou supérieur à la licence et une **expérience** dans le domaine social. Les étudiants titulaires d'un bac ES ou L sont les plus représentés dans la formation.

■ La formation en trois ans

Là encore chaque institut dispose d'une grande autonomie pour l'organisation de la formation, mais dans le respect du schéma général défini par la circulaire du 27 mai 2005. Certains instituts exigent que les étudiants aient 18 ans en octobre de leur entrée en formation. Les frais de scolarité sont également très variables ; assez souvent entre 500 et 600 € par an, à 200 ou 300 € près, dans quelques cas rares, beaucoup plus... Mais on le sait, tous les étudiants n'ont pas le choix de la région où étudier...

La formation de 3 530 heures pour les trois ans comprend un **enseignement théorique** de 1 740 heures et une formation pratique (**stages**) de douze mois répartis



sur les trois années, soit 1 680 heures effectives, et 110 heures consacrées aux relations entre les établissements de formation et les sites qualifiants (terrains de stages). Généralement les organismes sociaux font savoir aux instituts s'ils souhaitent avoir des stagiaires. Les instituts possèdent ainsi un bon carnet d'adresses à proposer aux étudiants pour leurs stages. Néanmoins, l'obligation faite aux organismes privés de verser une gratification aux stagiaires quand le stage dure plus de trois mois, rend les propositions de stages moins nombreuses.

L'enseignement théorique (33 h/semaine environ) se décompose ainsi :

- une unité de formation principale (UFP) « théorie et pratique de l'intervention en service social », d'une durée de **460 heures** ;
- sept unités de formation « contributives » (UFC) : **880 heures** réparties entre :
 - « philosophie de l'action, éthique » (120 heures) ;
 - « droit » (120 heures) ;
 - « législation et politiques sociales » (160 heures) ;
 - « sociologie, anthropologie, ethnologie » (120 heures) ;
 - « psychologie, sciences de l'éducation, sciences de l'information, communication » (120 heures) ;
 - « économie, démographie » (120 heures) ;
 - « santé » (120 heures) ;
- 200 heures d'approfondissement ;
- 200 heures destinées à la préparation à la certification.
- Un enseignement optionnel de langue vivante étrangère.

Les stages occupent donc environ la moitié du temps, mais les sciences humaines et le droit tiennent une place importante dans la formation théorique.

■ Le DE (Diplôme d'État) en fin de formation

Il comprend 4 épreuves :

- une épreuve de dossier de communication réalisée dans l'établissement de formation,
- trois épreuves organisées en centres d'examen interrégionaux :
 - une épreuve de connaissance des politiques sociales (écrit national),
 - présentation et soutenance d'un dossier de pratiques professionnelles : le candidat présente deux interventions sociales qu'il a faites en stage, l'une individuelle, l'autre collective, et auto-évalue son parcours de formation,
 - présentation et soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel : c'est un travail d'expertise sur un sujet précis.



Deux dossiers et un mémoire à rédiger en cours de formation et une épreuve écrite le jour de l'examen. C'est donc un diplôme qui demande de grandes **qualités rédactionnelles**. Deux soutenances devant un jury : la **communication orale** y a donc aussi toute sa place. Notons également que les Unités de Formation « contributives » ne sont pas étudiées pour elles-mêmes, mais par rapport à la pratique professionnelle : **l'étudiant doit être apte à mobiliser ses connaissances théoriques avec pertinence** dans ses dossiers ou son mémoire aussi bien qu'à l'épreuve écrite car c'est la pratique professionnelle qui est au cœur de la formation.

Il faut une note au moins égale à 10 sur 20 à chaque épreuve, **sans compensation de notes**, depuis la réforme de 2004, pour obtenir le DE. On ne peut se présenter plus de trois fois au DE, mais **on garde pour les trois sessions le bénéfice des épreuves validées**. Cette réforme a fait baisser le nombre de reçus au DE, qui est maintenant de 75 % au plan national (le DEASS semble plus difficile que les concours ES et EJE).

Irène (nous l'appellerons ainsi) est AS formatrice dans un IRTS :

*Les abandons en cours de formation (ça arrive) ne sont pas dus au niveau intellectuel : ceux qui ont des difficultés, on les accompagne et finalement on les récupère. Le moment délicat c'est le stage de deuxième année : celui de première année est un stage d'observation tandis qu'en deuxième année les étudiants commencent à mettre la main à la pâte et là, certains craquent ; ce sont donc les raisons psychologiques qui sont déterminantes. C'est un problème de **sélection des candidats** : peut-être doit-on repenser l'épreuve orale de sélection. Or, l'oral, ici, c'est ce qui compte le plus : une fois que le candidat est admis à passer l'oral, on ne regarde plus ses notes d'écrit pour l'admission définitive. Ici, nous recrutons 44 étudiants par an et nous en voyons environ 3 pour une place à l'oral. Pour ne pas se tromper, le candidat doit s'être testé devant des personnes en difficulté, être passé par des engagements bénévoles, avoir contacté des AS, ce qui lui donne une vision plus réaliste de ce qui l'attend.*

Il faut savoir que la formation est très lourde : elle requiert en dehors des cours un énorme travail personnel pour la préparation des dossiers et du mémoire. Il faut être hyper organisé, hyper motivé et soirées et week-ends sont bien remplis. Les étudiants ne peuvent pas se permettre comme ceux de la fac de faire des petits bouts. Pourtant certains ont besoin de financer leurs études ; les bourses sont insuffisantes pour payer les loyers. Le problème de précarité est bien réel. Les stages de 2^e et 3^e année durant plus de trois mois, ils donnent droit maintenant à la gratification obligatoire de 400 € (cf. p. 30) mais c'est peu de chose.

Au DE le « dossier de communication » ne pose pas de problème : on le travaille en formation et ça marche. C'est à la soutenance du mémoire que les étudiants sont en difficulté le plus souvent, puis à la soutenance du dossier professionnel : nous travaillons beaucoup pour les former à la rédaction de ces documents (40 à 50 pages), mais peut-être devrions-nous les préparer davantage à la soutenance : les professionnels qui sont dans le jury vont regarder avec quels candidats ils aimeraient travailler. Si l'étudiant adopte une posture d'élève et non de pair il est fichu.

Avoir une bonne représentation du métier et savoir que la formation exigera un engagement fort de la personne : telles sont les conditions de la réussite, nous dit Irène.



Commencer par le DUT* **Carrières Sociales (CS)**, option « **assistance sociale** » en deux ans après le bac : Niveau III de qualification, pas moins que le DE* (généralités sur les DUT, voir 1^{re} partie, p. 19)

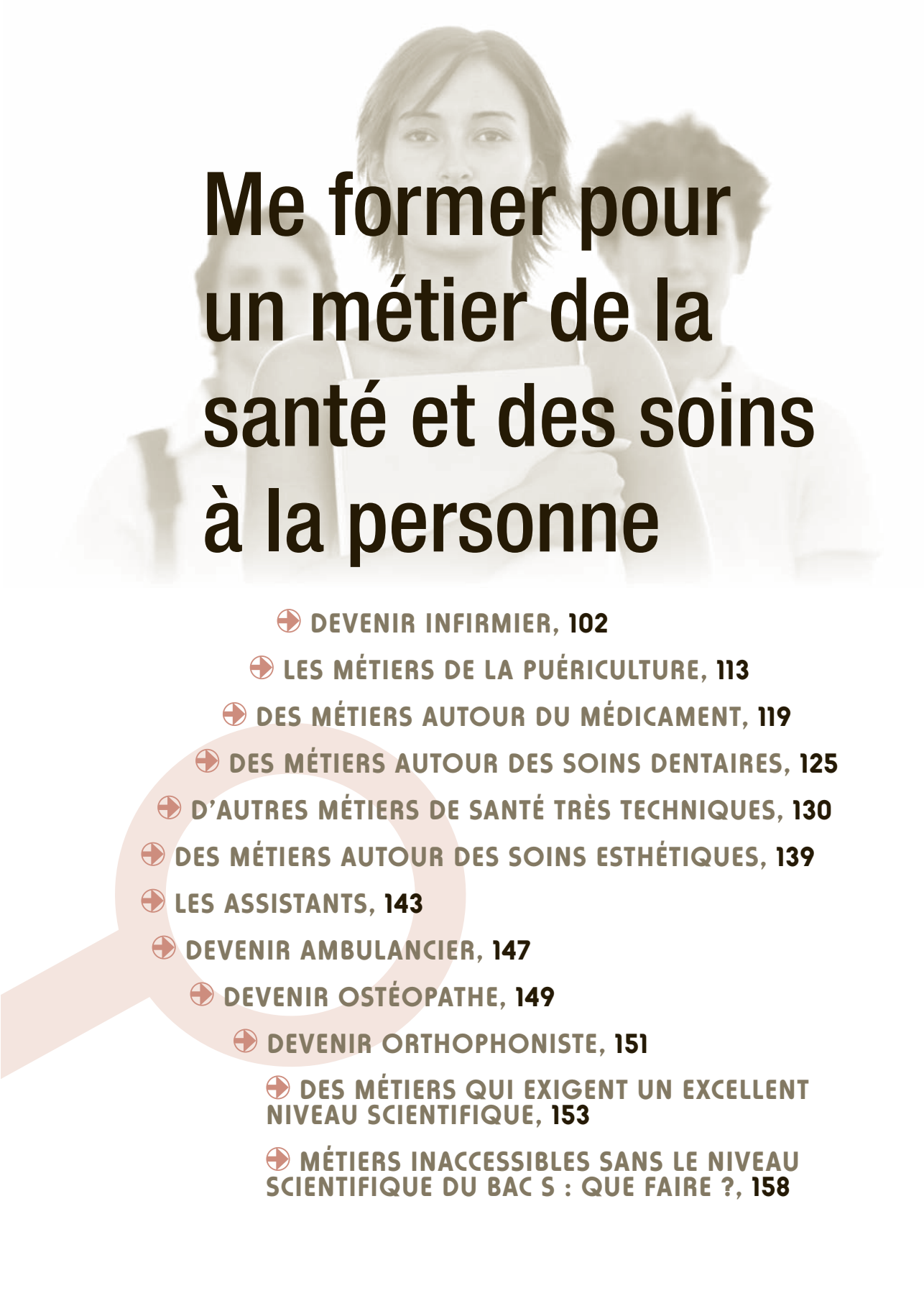
Cinq IUT* en France préparent au DUT Carrières sociales, option Assistance sociale : à Cholet, Grenoble, Paris-Descartes, Bobigny et Le Havre. À l'exception de l'IUT de Cholet, ces établissements sont associés, soit au sein même de l'IUT, soit en dehors – c'est le cas du Havre – à une école de service social agréée par le Ministère des Affaires sociales pour préparer le DEASS)¹. Comme pour les autres formations universitaires, il n'y a pas de frais de scolarité en IUT, seulement des frais d'inscription universitaires.

- Les IUT de **Bobigny et de Grenoble** recrutent leurs étudiants pour trois ans dès l'entrée en première année selon des modalités très semblables à celles des IRTS* : CV, lettre de motivation, écrit, oral. Au bout de deux ans les étudiants ont majoritairement le DUT puis, moyennant certaines conditions, ils entrent en troisième année pour passer le DEASS. Autrement dit, l'IUT fonctionne un peu comme un IRTS et le DUT, dans ce cas, est un diplôme intermédiaire dans un **cursus de trois ans**, permettant à ceux qui, quelle qu'en soit la raison, ne poursuivent pas au delà du DUT, d'avoir quand même un diplôme de niveau III (bac + 2 ou 120 ECTS*) tandis que les abandons en cours de scolarité dans les IRTS ne peuvent être compensés par aucune validation.

En troisième année les étudiants de Bobigny passent conjointement au DEASS une licence pro* « Intervention sociale » et ceux de Grenoble, un Diplôme d'Université (DU) de « travail social ». Ces diplômes permettent aux étudiants d'avoir une **double certification validée à bac + 3 (180 ECTS*)**, ce qui est précieux puisque actuellement, le DE n'est validé qu'à bac + 2. Notons que certains IRTS commencent à signer des conventions avec des universités pour offrir, eux aussi, des doubles certifications de niveau licence à leurs étudiants (ex. à Montpellier : licence AES, parcours « développement social »).

- L'IUT de **Paris-Descartes** recrute pour l'entrée en première année de DUT sur dossier et épreuves et c'est seulement en deuxième année que les étudiants choisissent de passer une **autre sélection pour entrer en troisième année** de l'école de service social intégrée à l'IUT. Le DUT y est véritablement une **étape** intermédiaire. Ceux qui n'intègrent pas l'école (par choix ou par échec à la sélection), peuvent choisir l'emploi ou d'autres poursuites d'études.

¹ Voir les adresses sur le site de l'ONISEP.



Me former pour un métier de la santé et des soins à la personne

➔ DEVENIR INFIRMIER, 102

➔ LES MÉTIERS DE LA PUÉRICULTURE, 113

➔ DES MÉTIERS AUTOUR DU MÉDICAMENT, 119

➔ DES MÉTIERS AUTOUR DES SOINS DENTAIRES, 125

➔ D'AUTRES MÉTIERS DE SANTÉ TRÈS TECHNIQUES, 130

➔ DES MÉTIERS AUTOUR DES SOINS ESTHÉTIQUES, 139

➔ LES ASSISTANTS, 143

➔ DEVENIR AMBULANCIER, 147

➔ DEVENIR OSTÉOPATHE, 149

➔ DEVENIR ORTHOPHONISTE, 151

➔ DES MÉTIERS QUI EXIGENT UN EXCELLENT
NIVEAU SCIENTIFIQUE, 153

➔ MÉTIERS INACCESSIBLES SANS LE NIVEAU
SCIENTIFIQUE DU BAC S : QUE FAIRE ?, 158

Devenir

INFIRMIER

Les métiers et les spécialisations

Avec un effectif d'environ 250 000, la France manque d'infirmiers et on peut dire qu'il n'y a pas de chômage dans cette profession : les infirmiers sont, parmi les diplômés à bac + 2-3, ceux qui trouvent le plus rapidement un emploi à leur sortie de formation.

Parlons *des métiers* car, si les compétences et les gestes techniques sont les mêmes, la vie professionnelle d'un infirmier hospitalier (75 % de la profession), d'un infirmier scolaire ou en entreprise et d'un infirmier libéral (15 % d'entre eux), est bien différente... En sortant de formation, les jeunes diplômés doivent obligatoirement commencer par travailler trois ans (bientôt quatre) en hôpital pour pouvoir s'installer en libéral car les besoins sont très importants dans les hôpitaux et il est indispensable d'avoir commencé dans une équipe bien encadrée avant de « prendre son indépendance »...

Frédérique, infirmière *libérale*, a 46 ans :



J'ai commencé à 22 ans dans une clinique privée en chirurgie viscérale. C'était très dur parce que j'avais 30 chambres en responsabilité.

Nerveusement, c'est éprouvant, surtout la nuit. Du coup, je me suis installée. À domicile, le soin ne se passe pas dans les mêmes conditions : on a beaucoup plus de relations avec la famille, on voit la personne dans son contexte de vie. On a plein d'infos sur son environnement, son alimentation, etc. ; on voit l'influence du milieu sur la santé et "l'air de rien" on met en place de la prévention.

À l'hôpital on est très spécialisé : ce n'est pas pareil de travailler en pédiatrie ou en gériatrie, en chirurgie osseuse ou viscérale, et si on veut faire surtout de la technique, on va en réanimation. Ce qui est passionnant à domicile, c'est qu'on fait de tout : de la prévention, du soin, de l'aide à la fin de vie.

Les actes ? On surveille l'hypertension, on soigne des malades diabétiques : contrôles





de glycémie, surveillance des extrémités, piqûres d'insuline, soin des ulcères, et on apprend au patient à tenir son cahier de bord ; on fait aussi les pansements post opératoires ; en **gériatrie**, il y a tout un staff autour de la personne maintenue à domicile. Vient d'abord l'aide-soignante qui s'occupe de la toilette, le kiné passe aussi, la personne qui s'occupe des repas, la famille, le médecin, naturellement. Nous, on passe matin et soir, on s'occupe de la prise de médicaments, des escarres, des pansements, de la tension. Moi, j'exige qu'il y ait un cahier pour que chacun puisse écrire dessus ce qui s'est passé dans la journée : il faut que les différents intervenants puissent communiquer. Le travail, c'est aussi les retours d'hôpital des cancéreux quand il n'y a plus rien à faire : là, c'est l'**accompagnement des fins de vie**. Ces malades-là, je les prends en fin de journée car il faut prendre le temps de les écouter. J'ai fait un DU¹ d'algologie² car j'attache beaucoup d'importance au traitement de la douleur : on n'intervient bien sûr que sur prescription médicale, mais ensuite, il faut trouver la bonne dose qui convient au malade. On a pour ça une réglette d'évaluation de la douleur. C'est très important : les familles ne supportent pas de voir souffrir leurs proches et elles voudraient qu'on les "délivre". Mais, le malade, lui, quand il souffre, il demande à mourir, mais dès qu'il ne souffre plus il ne demande qu'à vivre...

Maintenant, nous pouvons faire des **petites prescriptions**. Bien sûr, c'est toujours le médecin qui est prescripteur, mais pour les soins des plaies ou ulcères variqueux, on a ensuite le droit de renouveler une première ordonnance médicale : on peut prescrire des compresses, du sparadrap, des produits aseptisants ou cicatrisants : c'est idiot d'appeler le médecin pour avoir simplement un renouvellement d'ordonnance de tout ça... Il arrive d'ailleurs au médecin de nous demander notre avis pour cette prescription : comme nous sommes plus proches du malade, nous pouvons bien évaluer ses besoins.

La formation continue, pour moi, c'est essentiel. Là, je fais un autre DU, en psychosomatique³ : il faut toujours progresser dans son travail et mieux comprendre ce qui se passe chez le malade. Divers organismes proposent et prennent en charge financièrement des stages de 7 jours par an pour la formation continue des infirmiers libéraux sur des thèmes divers : le diabète, les ados en situation d'urgence...

Je travaille 15 jours par mois pour pouvoir me former. Comme nous sommes 2 dans le cabinet, nous nous organisons pour pouvoir nous relayer : les patients sont toujours pris en charge. Je travaille de 7 h à 12 h et de 17 h à 19 h 30 environ et un week-end sur deux. Normalement il n'y a pas de travail de nuit. Parfois, tard en soirée : quand il faut, par exemple, surveiller une perfusion. Mais, attention ! On est à

1 Diplôme universitaire : les DU en un ou deux ans sont souvent des diplômes de formation continue qui s'adressent donc à des professionnels, là, des professionnels de santé, médecins, psychologues et personnels paramédicaux.

2 L'algologie est la science du traitement de la douleur.

3 La psychosomatique étudie les liens entre les états psychiques et les troubles physiques.



la campagne, les gens trouveraient tout à fait normal qu'on soit à leur disposition 24 h sur 24. Il faut mettre des limites. Je gagne entre 2 500 et 3 000 € par mois. Ce n'est pas mal.

Il y a de la paperasse aussi (je n'aime pas trop) : avec la carte vitale il faut un ordinateur, un lecteur de carte vitale, une assistance pour le logiciel, et il faut rentrer les dossiers, le soir, si on veut être payé car la sécu. et certaines mutuelles nous versent directement leur part de remboursement.

Les frais d'installation ? ça dépend. Dans les gros cabinets de ville, ça peut aller jusqu'à 40 % du chiffre d'affaire des trois dernières années, mais moi, à la campagne, je suis tombée sur une infirmière qui cherchait quelqu'un parce qu'elle avait trop de travail, et comme elle avait du mal à trouver elle ne m'a rien fait payer. Certaines communes payent même pour avoir des professionnels de santé, tandis que dans les villes, il va y avoir des quotas pour les installations et on ne pourra plus s'installer qu'en reprenant un cabinet resté vacant ; alors, là, ça va se payer cher un cabinet ! ” ”

À l'hôpital, comme le dit Frédérique, les actes sont plus spécialisés en fonction du service dans lequel on travaille. En revanche, l'infirmier y est intégré dans une équipe et tous les personnels sont en étroite collaboration, notamment, les infirmiers et les aides-soignants. Frédérique, en libéral, doit, elle, exiger un cahier pour pouvoir communiquer avec les autres soignants.

À l'hôpital encore, on le sait, le service ne s'arrête jamais et les personnels doivent assurer un « roulement » pour les nuits et les fins de semaine. Le travail administratif : formalités d'admission, dossiers des patients, planning des soins, gestion des stocks de médicaments et contrôle du bon état du matériel est, lui, moins connu.



Si vous choisissez d'exercer en hôpital militaire, c'est-à-dire d'être **MITHA** (Militaires Infirmiers et Techniciens des Hôpitaux des Armées) vous pouvez, sous condition de concours, bien entendu, faire les études d'infirmier au sein de l'EPPA (École du Personnel Paramédical des Armées) de Toulon, ou vous engager après l'obtention de votre diplôme¹.

Certains choisissent de se porter volontaires pour travailler dans des **organisations humanitaires** ; ils participent entre autre, dans ce cas, aux campagnes de vaccinations et font beaucoup de pédagogie de l'hygiène et de la santé.

Qu'il soit libéral ou non l'infirmier travaille toujours sur prescription médicale (hormis la petite exception signalée par Frédérique), mais c'est lui qui est proche du malade, entend sa demande, suit son évolution : il transmet au médecin des informations précieuses et doit, pour cela, bien savoir évaluer les situations. Et il est confronté à la souffrance, à la solitude parfois, et à la mort. Si les travailleurs sociaux doivent faire face surtout à la misère sociale, les travailleurs de santé doivent affronter la misère physique et tous doivent pouvoir entendre la souffrance morale. Les jeunes nous disent parfois : « Jamais je ne pourrai faire ce métier : je ne peux pas voir une goutte de sang ». Au-delà du sang, c'est tout ce que celui-ci représente qui est difficile à voir et, là encore, la maturité du postulant et un travail sur soi sont déterminants.

Le **salaire de départ** de l'infirmier hospitalier est équivalent à celui des travailleurs sociaux de même niveau : environ 1 400 € par mois mais des **spécialisations** lui permettent d'évoluer par la voie de la **formation continue**. Il peut devenir **cadre de santé** ou, après deux ans d'expérience, **infirmier anesthésiste** ou **infirmier de bloc opératoire**. Ce guide consacre un chapitre (*cf.* p. 113) à une autre spécialisation très recherchée : la **puériculture**.

¹ Informations dans les CIRFA (Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées) de chaque département. Voir adresses sur le site : www.recrutement.terre.defense.gouv.fr



Préparer le DE* d'infirmier (DEI)

en 37 mois 1/2 après le bac. C'est la seule voie d'accès à la profession. Niveau III (bac + 2), la reconnaissance au niveau II (bac + 3) de qualification est en cours (voir généralités sur les DE, p. 14)

On compte 335 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)¹ ou assimilés en France métropolitaine et outre mer. Les IFSI dépendent généralement d'un hôpital public ou privé, parfois de l'Éducation Nationale. Chaque département en compte au moins un et on en trouve 16 dans le Nord, 12 dans les Bouches du Rhône et 11 à Paris. Ils sont nombreux aussi dans toute l'Île-de-France. Quelques établissements proposent la formation en contrat d'apprentissage (cf. p. 29).

Coût de la formation : dans les hôpitaux publics la scolarité est gratuite. Elle varie autour de 1 000 € dans les établissements privés. Il faut prévoir des frais de matériel. Des bourses sont attribuées par les conseils régionaux.

■ **La première étape**, comme pour tous les DE du secteur sanitaire et social, est le **concours d'entrée** ouvert, en formation initiale, aux titulaires du bac ou d'un diplôme équivalent, ou aux élèves de terminale qui devront avoir le bac pour valider leur admission. Il faut avoir 17 ans révolus au 31 décembre de l'année du concours pour pouvoir s'y présenter. Les élèves admis doivent être à jour de leurs vaccinations et fournir un certificat médical de compatibilité physique et psychologique avec le métier.

30 342 places étaient mises au concours pour la rentrée 2008, dont certaines réservées aux auxiliaires de puériculture et aux aides-soignants justifiant de 3 ans d'expérience. C'est le Ministère qui détermine le nombre de places, non seulement pour la France entière, mais région par région. Ainsi, pour cette même rentrée, l'Île-de-France était dotée de 6 540 places, le Nord-Pas de Calais, de 2 600 et la région PACA de 1 740 tandis que la dotation pour une région rurale comme le Limousin était de 480 places. Certains IFSI de grandes villes du sud sont très demandés et peuvent compter cinq candidats pour une place, tandis que l'Île-de-France peine parfois à remplir ses presque 7 000 places, et si les zones rurales offrent peu de places, elles sont aussi beaucoup moins demandées.

¹ Vous trouverez toutes les adresses géographiques de ces écoles sur le site de l'ONISEP www.oni-sep.fr. (cf. p. 160 « Pour compléter vos recherches »). Les IFSI publics ont rarement un site internet propre : allez sur le site de l'hôpital dont dépend l'institut à la rubrique « formations » ou « métiers de la santé ».



bon à savoir

Il faut donc savoir être **mobile** si l'on veut améliorer ses chances. Il est également conseillé de **se présenter dans plusieurs IFSI**. Certains IFSI se sont regroupés pour organiser un concours commun, ce qui diminue les frais de concours.

Le candidat, dans ce cas, les classe par ordre de préférence.

Les frais de concours sont variables. Parfois gratuits, souvent de 169 € en 2008.

Les modalités du concours sont réglementées nationalement : il comporte, comme toujours, un écrit d'admissibilité¹ et un oral d'admission.

■ **L'écrit** : comporte une épreuve de culture générale à partir de textes, d'une durée de deux heures notée sur 20 et une épreuve de tests psychotechniques, d'une durée d'une heure trente notée également sur 20. Tout candidat qui a obtenu au moins 20/40, sans note inférieure à 7/20 est admissible. À titre expérimental dans la région Rhône-Alpes, les étudiants ayant obtenu une moyenne de 10/20 au concours de fin de PCEM1 (1^{re} année de médecine), sont dispensés de cet écrit.

■ **L'oral** d'admission est un entretien de motivation d'une demi-heure, ayant comme support un thème sanitaire et social, noté aussi sur 20. Est admis le candidat qui a obtenu au moins 10/20, l'admission ne valant que pour l'année en cours.

Chaque candidat admis est classé, soit en liste principale, soit en liste supplémentaire. S'il est candidat dans des IFSI qui se sont regroupés, il peut être en liste supplémentaire sur son 1^{er} vœu et en liste principale sur son 2^e ou X^e vœu. Il a, dans ce cas, un délai pour choisir entre une admission certaine sur son vœu moins bien classé et une admission incertaine sur son 1^{er} vœu. De même, des IFSI qui n'ont pas pu remplir leurs places, peuvent être amenés à faire appel à des candidats admis en liste supplémentaire dans des IFSI pléthoriques. Raison de plus pour jouer la carte de la mobilité...

bon à savoir

Les bons bacheliers ST2S ont toutes leurs chances de réussir ce concours, éventuellement après une « prépa » (cf. p. 16) : on comptait, dans les années 2006, 2007 environ 1/3 d'étudiants titulaires d'un bac SMS en première année d'IFSI (beaucoup plus que dans les préparations sociales de même niveau).

¹ Est admissible le candidat admis à passer l'épreuve orale et admis, celui qui a réussi le concours (écrit + oral), c'est à dire, celui dont le classement lui permet d'être admis.



■ La formation en 37 mois 1/2

Le temps de formation est réparti de la manière suivante :

- 2 380 heures en institut, 2 380 heures en stage, 27 semaines de vacances.
Les temps de formation théorique et pratique sont donc rigoureusement équivalents.

L'enseignement théorique est organisé en modules.

- **Des modules transversaux** étudiés tout au long des trois années : - Sciences humaines, - Anatomie, physiologie et pharmacologie, - Législation, - Éthique, - Déontologie, - Responsabilité et organisation du travail, - Soins infirmiers (démarche de soins, relationnelle, éducative), - Hygiène, - Santé publique.
- **Des modules de soins infirmiers aux personnes atteintes de diverses pathologies**, répartis par année de formation : pathologies infectieuses, pédiatrie et pédo-psychiatrie, soins aux personnes âgées, aux personnes atteintes de troubles psychiatriques, d'affections digestives, cardio-vasculaires, respiratoires, traumatologiques et orthopédiques, endocriniennes, urologiques et néphrologiques, neurologiques, d'hémopathies et de cancers, d'affections gynécologiques, oto-rhino-laryngologiques, stomatologiques, ophtalmologiques et dermatologiques, soins infirmiers aux urgences et en réanimation, en maternité. Autrement dit, l'infirmier, à l'issue de sa formation, est apte à s'insérer dans n'importe quel service hospitalier, y compris la psychiatrie.
- L'étudiant peut en outre choisir un **module optionnel** d'approfondissement de ses connaissances sur un thème donné.

Les stages, 68 semaines au total pendant les trois années, par périodes de 4 semaines de 35 h se répartissent de la manière suivante : 48 semaines pendant lesquelles doivent être couverts la médecine, la chirurgie, la santé mentale ou la psychiatrie, la pédiatrie et la pédo-psychiatrie, la santé publique, la gériatrie et la géronto-psychiatrie, la réanimation, les urgences, les soins intensifs, le bloc opératoire. Deux semaines en 2^e et 3^e année doivent se faire de nuit. Les 20 semaines restantes dans 3 disciplines différentes sont laissées à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Les stages peuvent avoir lieu à l'hôpital ou dans des structures extra-hospitalières.

Le **passage** dans l'année supérieure se fait par contrôle continu qui porte sur la théorie, la clinique (mises en situation professionnelles) et les stages.

■ Le Diplôme d'État

Pour pouvoir se présenter aux épreuves, l'étudiant doit avoir la moyenne à l'ensemble des évaluations de 3^e année de chaque domaine : théorie, clinique et stages.



Les épreuves sont les suivantes :

- Un mémoire de fin d'études, noté sur 60, de quinze à vingt pages sur un thème d'intérêt professionnel.
- Une mise en situation professionnelle, notée sur 60, de prise en charge d'un groupe de malades.

Il faut une moyenne de 60/120 pour être reçu au diplôme d'État.

Aline, élève-infirmière de 3^e année à l'IFSI d'un grand Centre Hospitalier Régional Universitaire a 21 ans. Nous l'avons rencontrée pendant son stage en maternité :

“ Je suis entrée en formation directement après le bac. Pour préparer le concours j'ai travaillé avec des annales et des bouquins trouvés en librairie. Il faut dire que ma mère a été infirmière pendant plus de 20 ans. Alors, c'est un peu dans la culture familiale : ça aide, quand même. . .

Moi, j'envisage de rester en milieu hospitalier : un grand CHRU comme ici, c'est passionnant ! J'ai fait des stages un peu partout, là. Ce que j'ai préféré, c'est la pédiatrie. D'ailleurs, au début, j'ai fait infirmière pour être puéricultrice après. Mais faire encore un mémoire, "la barbe" ! En plus, c'est payant. Et puis, le panel est tellement varié pour les infirmières : c'est très intéressant de tout faire !

Pour faire ça, il faut aimer le contact et l'hôpital qui est un lieu de soin. Chaque malade a son histoire et il faut savoir s'adapter à chacun. Et le travail est un travail d'équipe : ici, en maternité, on travaille beaucoup avec les auxiliaires de puériculture, les aides-soignantes, les kinés, les médecins, les agents de service hospitalier. Je n'ai pas de tuteur attitré et en 3^e année on a pas mal de responsabilités : on fait les tests d'audition des bébés, les toilettes des mamans et des bébés avec les auxiliaires, on fait les bilans sanguins, on distribue les médicaments.

Dans ma promo on est 105 et il y a 15 garçons. Ce n'est pas mal : ça fait presque 15 %. Les études, c'est beaucoup de travail. Il y a les cours qu'en plus il faut compléter : ils sont faits par des médecins et ce n'est pas toujours adapté à des infirmières. ”

La part des stages est très importante en formation et Aline est déjà une vraie « pro ».



Commencer en étant aide-soignant

Le bac n'est pas nécessaire pour devenir aide-soignant. Certains passent néanmoins l'année du bac les deux concours : infirmier et aide-soignant. Cela peut être une solution si vous n'avez pas le bac et/ou le concours d'infirmier : le métier d'aide-soignant vous permettra de tester votre motivation et d'aborder, après trois ans d'activité professionnelle, la formation d'infirmier. Cette possibilité est également ouverte aux auxiliaires de puériculture dont le métier et la formation sont décrits p. 116 et suivantes.

■ **Le métier :** quelque 320 000 aides-soignants en France travaillent dans leur grande majorité en milieu hospitalier. Néanmoins les hôpitaux réduisent plutôt leurs effectifs tandis que l'emploi se développe dans les maisons de retraite. On trouve également dans les centres de soins communaux des aides-soignants qui se déplacent au domicile du malade. Le renouvellement des effectifs est d'environ 10 000 par an.

Le salaire de départ est peu inférieur à celui d'un infirmier, mais il progresse moins vite.

L'aide-soignant est très proche du patient qui le confond souvent avec l'infirmier.

Valérie est aide-soignante depuis 15 ans :

“ Pour moi, le plus dur, ce sont les horaires et surtout la charge de travail qui n'a fait que s'accroître : on nous en demande de plus en plus. Je travaille un week-end sur deux, une fête sur deux et j'ai trois semaines de vacances en été. Le reste de mes congés, je dois les prendre par petits morceaux. C'est dur pour la vie de famille.

Les équipes, ça marche comme ça : l'équipe du matin, c'est de 6 h 45 à 15 h 10, l'équipe de l'après-midi, de 13 h à 21 h, et l'équipe de nuit, c'est de 20 h 45 à 7 h. Le personnel de nuit, c'est sur la base du volontariat, mais ça n'a pas que des inconvénients : j'ai toujours pu conduire mes enfants à l'école le matin et les récupérer le soir, m'occuper de leurs devoirs, préparer leur repas et manger de bonne heure avec eux. Bien sûr, il faut un mari à la maison pour être avec eux la nuit...

Nous, notre travail, c'est de préparer les petits-déjeuners et de servir les autres repas : ça ne peut pas être un travail d'agent de service hospitalier (ASH)¹, à cause des régimes ; ensuite, les toilettes des opérés, en maternité, les toilettes intimes des accouchées ; on fait les lits ; on fait l'entretien du matériel et des chambres, sauf les sols que font les ASH. Tout ça, ce sont des trucs d'hygiène et on doit quelquefois faire de l'éducation à la santé. On a aussi des commandes de matériel à faire.

On fait un travail d'équipe avec les infirmières. Nous, on fait ce qu'on appelle des “soins délégués” : des pansements, la température... et il y a des soins qu'on ne

¹ Agent de Service Hospitalier.



peut pas faire, mais ce n'est pas un statut très bien défini et pas toujours bien reconnu. Et, il n'y a pas de doute, si on n'aime pas le travail d'équipe, ce n'est pas la peine, et il faut être disponible. Moi, j'aime bien : le côté technique, ça me plaît et devoir faire face aux urgences, c'est bien ! ”

Valérie est une personne très organisée et dynamique, qui a besoin d'action. C'est aussi une femme ouverte qui inspire confiance aux patients comme à ses collègues de travail. C'est une aide-soignante très appréciée.

■ Préparer le Diplôme d'État d'Aide-soignant en un an

454 établissements proposent la formation en France métropolitaine et outre mer : au moins un par département. Ce sont souvent les IFSI ou d'autres instituts dépendant des hôpitaux : IFAS (Instituts de Formation d'Aides Soignants), et aussi des lycées professionnels¹. Les tarifs sont élevés, en moyenne, 3 000 € pour la formation, mais avec de grandes variations autour de cette moyenne. Dans les lycées professionnels elle est gratuite.

- **Le concours** comporte comme toujours un écrit d'admissibilité et un oral d'admission.

■ **L'écrit** se compose d'une explication de texte portant sur un sujet d'actualité sanitaire et sociale notée sur 12, et d'un questionnaire portant sur les connaissances de base en biologie humaine et en mathématiques noté sur 8. Tout candidat qui obtient une moyenne de 10/20 à cet écrit est déclaré admissible. Il est à noter que les bacheliers en sont dispensés, ainsi que les titulaires du BEP « Carrières sanitaires et sociales » ou les élèves-infirmiers non admis en 2^e année.

■ **L'oral** comporte aussi deux épreuves : l'une, notée sur 15 consiste en l'exposé d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et l'autre, notée sur 5 est un entretien de motivation. Les candidats qui ont obtenu au moins la moyenne sont classés, soit en liste principale, soit en liste complémentaire. Plusieurs écoles du même département ou de la même région peuvent se regrouper pour organiser ce concours.

Cette sélection valorise donc en priorité les capacités d'argumentation ainsi que les qualités d'expression écrite et orale.

bon à savoir

Beaucoup de candidats ont un niveau CAP/BEP, notamment BEP « Carrières Sanitaires et Sociales », mais beaucoup d'admis ont au moins un niveau bac. Raison de plus pour ne pas négliger ce concours qui ne s'improvise d'ailleurs pas.

¹ Adresses sur le site de l'ONISEP www.onisep.fr



- **La formation** est accessible à 17 ans révolus lors du début des cours. Il faut être titulaire de l'Attestation de Formation aux gestes d'urgence (valide au moins jusqu'à la fin de la formation).

Elle est de 1 435 heures réparties entre l'institut (17 semaines) et les stages (6 fois 4 semaines) : les stages occupent la plus grande place.

- **L'enseignement en institut**, sous forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et séances d'apprentissages pratiques et gestuels comprend huit modules :

- 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- 2 - L'état clinique d'une personne
- 3 - Les soins
- 4 - Ergonomie (règles pour l'installation et la mobilisation des personnes).
- 5 - Relation - communication
- 6 - Hygiène des locaux hospitaliers
- 7 - Transmission des informations
- 8 - Organisation du travail.

- **L'enseignement en stage** peut avoir lieu en établissement comme à domicile. Les 6 stages sont relatifs aux 6 premiers modules tandis que les modules 7 et 8 ne donnent pas lieu à des stages.

- **Le diplôme** : il comporte des épreuves écrites, orales, pratiques de soins, des mises en situation professionnelle, la rédaction d'un travail personnel et son argumentation orale. Chaque module est évalué séparément. Il existe une session de rattrapage pour les modules non validés. Les stages font également l'objet d'une validation. En cas de non validation il faut les recommencer. Le candidat dispose de 5 ans pour valider la totalité des modules et des stages.

Le Diplôme d'État d'aide-soignant peut être décerné à des élèves infirmiers qui ont été admis au moins en 2^e année.